



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Central telegraphique de Strasbourg

Question écrite n° 476

Texte de la question

M. Adrien Zeller demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de revoir le projet de fermeture des services télégraphiques à Strasbourg, les dimanches et jours fériés. Au vu de l'importance et de la spécificité de certains télégrammes nécessitant une recherche spécifique et transitant par la capitale européenne, il souhaiterait qu'une permanence puisse être mise en place au central télégraphique les dimanches et jours fériés, de 8 heures à 18 heures.

Texte de la réponse

Le centre télégraphique de Strasbourg n'est pas ouvert au public, et de ce fait ne traite que les télégrammes déposés par téléphone. Le nombre de ces télégrammes déposés le dimanche au centre télégraphique de Strasbourg, en baisse constante, ne justifiait plus le maintien d'une permanence. Aussi les demandes de dépôt de télégrammes sont-elles, les dimanches et jours fériés, renvoyées sur un centre plus important. La qualité de service offerte à la clientèle n'est en rien affectée par cette mesure d'organisation interne, qui vise à adapter l'effectif à la charge réelle de travail.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 476

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1294

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2025